

Livret d'accompagnement des agriculteurs

SOMMAIRE

Pour franchir une période difficile et redonner des perspectives par un plan d'actions personnalisé	p.3
Un guichet unique pour les questions fiscales et sociales	p.4
J'ai une question sur le suivi de mes dossiers PAC	p.5
Ma production a subi un aléa climatique (grêle, gel...) ou je souhaite savoir si ma filière bénéficie d'une aide de crise	p.6
Je souhaite me reconverter ou je souhaite transmettre mon exploitation	p.7
J'ai besoin d'un appui personnalisé	p.8
J'ai besoin d'un soutien psychologique	p.9
J'ai un crédit en cours.....	p.10
Je souhaite un point de contact pour l'accès à mes droits santé, famille, retraite	p.11
J'emploie des salariés et j'ai besoin d'un renseignement en droit du travail	p.12

Pour franchir une période difficile et redonner des perspectives par un plan d'actions personnalisé

Qui ?

REAGIR 37 (en réseau avec les organisations professionnelles départementales).

Pourquoi / modalités ?

Conseils spécialisés pour évaluer la situation technico-économique, réaliser un diagnostic financier et connaître les différentes procédures judiciaires.

Pour bénéficier d'une aide pour les agriculteurs en cas de difficultés de paiement des cotisations MSA (modulation des paiements, échéancier de paiement, prise en charge des cotisations, etc...).

Contact ?

REAGIR 37

Téléphone : 02 47 48 37 36

Courriel : reagir37@cda37.fr

Mutualité sociale agricole

Demande à formuler via l'espace privé, par courriel à

contentieux.grpint@berry-touraine.msa.fr ou par téléphone au 02 54 44 87 87.

Contact pour les partenaires : contentieux.grpint@berry-touraine.msa.fr

Un guichet unique pour les questions fiscales et sociales

Qui ?

Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté.

Pourquoi / modalités ?

Il pourra rediriger vers le bon interlocuteur pour toute demande fiscale (charges, dettes...) ou sociale (activité partielle).

Il pourra vous proposer des solutions adaptées à votre situation.

Contact ?

Direction départementale des finances publiques (DDFiP)

Francine MENANTEAU

Téléphone : 02 47 21 74 50 ou 06 26 47 75 44

Courriel : codefi.ccsf37@dgifp.finances.gouv.fr

J'ai une question sur le suivi de mes dossiers PAC

Qui ?

La direction départementale des territoires (DDT).

Pourquoi / modalités ?

La DDT est votre interlocuteur pour les démarches relatives à la mise en œuvre de la PAC (aides couplées et découplées, aides à l'assurance récolte... etc...).

Contact ?

Direction départementale des territoires (DDT)

61, avenue de Grammont - 37 000 Tours

Téléphone : 02 47 70 80 90

Courriel : ddt-sa@indre-et-loire.gouv.fr

Ma production a subi un aléa climatique (grêle, gel...) ou je souhaite savoir si ma filière bénéficie d'une aide de crise

Qui ?

La direction départementale des territoires (DDT).

Pourquoi / modalités ?

La DDT pourra porter à votre connaissance les dispositifs d'indemnisation (ISN, calamités agricoles) ou d'aide de crise existants ou à venir, et vous accompagner dans la demande.

Contact ?

Direction départementale des territoires (DDT)

61, avenue de Grammont - 37 000 Tours

Pascal MILET

Téléphone : 02 47 70 82 58

Courriel : ddt-calam@indre-et-loire.gouv.fr

Je souhaite me reconvertir ou je souhaite transmettre mon exploitation

Qui ?

La direction départementale des territoires et la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire.

Pourquoi / modalités ?

La chambre vous accompagne dans votre projet de reconversion ou de transmission.

La DDT vous informe des aides existantes (AREA, ARP, AITA) et vous accompagne dans la demande ou dans vos démarches de transmission de droits à paiement de base.

Contact ?

Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire

Service Transmission

Courriel : transmission@cda37.fr

Direction départementale des territoires (DDT)

61, avenue de Grammont - 37 000 Tours

Pascal MILET (aides conjoncturelles)

Téléphone : 02 47 70 82 58

Courriel : ddt-sa@indre-et-loire.gouv.fr

Maryline GABILLET (Droits à paiement de base)

Courriel : ddt-dpb@indre-et-loire.gouv.fr

J'ai besoin d'un appui personnalisé

Qui ?

La chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire / REAGIR 37.

Pourquoi / modalités ?

Pour un accompagnement et/ou une redirection vers les organismes concernés.

Contact ?

Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire / REAGIR 37

38 rue Augustin Fresnel - 37 170

Téléphone : 02 47 48 37 37 ou 36

Courriel de la chambre de l'agriculture : accueil@indre-et-loire.chambagri.fr

Courriel de REAGIR37 : reagir37@cda37.fr

J'ai besoin d'un soutien psychologique

Qui ?

La mutualité sociale agricole (MSA).

Pourquoi / modalités ?

Cellule de prévention du mal-être : spécialisée sur l'accompagnement des personnes en situation difficile.

Agri écoute : écoute immédiate et anonyme.

Prévention du suicide.

Contact ?

Mutualité sociale agricole

Par téléphone au 02 47 31 62 73, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00.

Courriel : prevention.suicide@berry-touraine.msa.fr

Agri'écoute

Téléphone : 09 69 39 29 19 (coût d'un appel local)

Site internet : <https://agriculture.gouv.fr/agriecoute-mal-etre-solitude-idees-suicidaires-parlez-en>

Ce service est joignable 24h/24 et 7j/7.

Numéro national de prévention du suicide : 3114 (gratuit)

Ce service est joignable 24h/24 et 7j/7.

J'ai un crédit en cours

Qui ?

La banque de France.

Pourquoi / modalités ?

La banque de France peut m'accompagner dans la médiation de mon crédit.

Contact ?

Courriel : mediation37@banque-de-france.fr

Je souhaite un point de contact pour l'accès à mes droits santé, famille et retraite

Qui ?

La mutualité sociale agricole (MSA).

Pourquoi / modalités ?

Suivi des dossiers, de demande de prestation.

Contact ?

À Tours, 31 rue Michelet

Accueil sans rendez-vous, les jeudis de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
Accueil sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis

À Loches, 24 bis rue du Général de Gaulle

Accueil sur rendez-vous les mercredis et vendredis

À Chinon, 11 avenue du docteur Labussière

Accueil sur rendez-vous les mardis et jeudis

À Neuillé-Pont-Pierre, 18 Av. du Général de Gaulle

Accueil sur rendez-vous le dernier mercredi du mois

À Château-la-Vallière, 21 avenue du Général Leclerc

Accueil sur rendez-vous le deuxième mardi du mois

À Amboise, 22 place Richelieu

Accueil sur rendez-vous le premier vendredi du mois

Votre interlocuteur s'engage à vous apporter une réponse, au moins provisoire, sous 24 à 48 heures ouvrées.

J'emploie des salariés et j'ai besoin d'un renseignement en droit du travail

Qui ?

La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Pourquoi / modalités ?

Le service renseignements de la DDETS est votre interlocuteur pour toute question portant sur le droit du travail.

Contact ?

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

8 Rue Alexander Fleming – 37 000 Tours

Téléphone : 0 806 000 126

Courriel : ddets-renseignements@indre-et-loire.gouv.fr